

Informations de base	
2023/2147(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2022: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	
<b>Subject</b>	
8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	SARVAMAA Petri (EPP)	14/06/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive RÓNAI Sándor (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	Président au nom de la commission CANFIN Pascal (Renew)	11/09/2023
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-légal	COM(2023)0391	

12/09/2023	Announce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		
12/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0109/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0251/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2147(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12930

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.515	16/01/2024	
Amendements déposés en commission		PE757.217	09/02/2024	
Avis de la commission		PE754.666	12/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0109/2024	12/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0251/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024		

Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2023)0391 	28/06/2023		

Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023	

## **Acte final**

Budget 2024/2279

JO OJ L 10.10.2024

# **Décharge 2022: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)**

2023/2147(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Autorité pour l'exercice 2022 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté par 530 voix pour, 62 contre et 10 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

### ***Opinion avec réserve***

Le Parlement a souligné l'opinion avec réserve de la Cour sur la légalité et la régularité des paiements en raison de l'inclusion de la TVA dans les dépenses éligibles au titre de conventions de subvention dont les bénéficiaires accomplissaient des activités en tant qu'autorités publiques, ce qui représentait 2,8% des crédits de paiement disponibles en 2022. Il a rappelé que, lorsqu'il gère des subventions, le Centre devrait veiller au respect des règles applicables, notamment concernant le remboursement de la TVA aux bénéficiaires qui sont des autorités publiques.

### ***Etats financiers du Centre***

Le budget final du Centre pour 2022 s'élevait à **99.872.000 EUR**, soit une diminution de 40,59% par rapport à 2021.

### ***Gestion budgétaire et financière***

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 98,86%, soit une augmentation de 0,49% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 73,61%, soit une augmentation de 9,53% par rapport à 2021. La Commission est appelée à accorder au Centre les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de la stratégie 2021-2027 et mettre en œuvre le mandat révisé du Centre.

### ***Autres observations***

Le Parlement a également formulé un certain nombre d'observations concernant les performances, la politique du personnel et le contrôle interne.

Il a notamment souligné que :

- le Centre a produit 89% des résultats prévus dans son document unique de programmation pour la période 2022/2024. 8% des résultats prévus ont été reportés, tandis que 3% ont été retardés ou annulés à la fin de l'année. La plupart des résultats qui ont été reportés ou retardés dépendaient de l'adoption et de la publication du mandat révisé du Centre, qui ont eu lieu fin 2022;

- tout au long de l'année 2022, pour la troisième année consécutive, le Centre a maintenu son plan d'urgence de santé publique (PHE) en réponse à la persistance de la pandémie de COVID-19;

- le Centre a également soutenu simultanément trois PHE en cours, à savoir le COVID-19, la variole du singe et l'hépatite d'origine inconnue chez les enfants;

- à la suite de l'agression russe en Ukraine et de l'afflux de réfugiés fuyant le pays, le Centre a travaillé avec les autorités des cinq pays entourant l'Ukraine en fournissant des activités de réponse technique et opérationnelle relevant de sa compétence, en fonction des besoins identifiés;

- au second semestre, les experts du Centre ont été déployés en Pologne et en Roumanie en soutien aux autorités nationales et à l'Organisation mondiale de la santé qui assistaient les populations ukrainiennes déplacées;

- au 31 décembre 2022, l'effectif était composé de 215 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 208 emplois autorisés en 2021);

- l'équilibre hommes-femmes et géographique manque au sein de la haute direction et de la direction intermédiaire du Centre;

- malgré la visibilité que le Centre a développée pendant la pandémie, il est encore possible d'obtenir une plus grande visibilité dans les médias, sur Internet et sur les réseaux sociaux afin de faire connaître son travail aux citoyens de l'Union;
- en 2022, un certain nombre d'améliorations ont été apportées au cadre de contrôle interne, telles qu'une stratégie de contrôle améliorée, comprenant de nouveaux indicateurs, un catalogue des actifs d'information amélioré et le développement d'une nouvelle politique de communication interne;
- le Centre s'est davantage tourné vers l'utilisation d'outils électroniques dans le processus de passation des marchés.